

Charte Adhérent Covid19

Important :

Nous vous demandons de bien vouloir lire cette charte avec beaucoup d'attention, de la signer et de la remettre à l'accueil de Salvéo lors de votre première visite.

En cas de signe précurseur d'un état pathologique : sensation de fièvre, maux de tête, fatigue, toux ou mal de gorge, courbatures, gêne respiratoire l'adhérent s'obligera à ne pas fréquenter notre établissement.

- **Mesures de distanciation sociale :**

Les embrassades et les poignées de mains sont interdites.

Une distance de 2 mètres devra être respectée entre chaque personne évoluant dans la structure.

En cas de discussion ou d'échanges verbaux cette distance de 2 mètres devra être respectée et le port du masque sera obligatoire.

- **Comportements obligatoires d'hygiène et de sécurité :**

Nous vous demandons d'arriver en tenue de sport et équipé de votre masque de protection personnel. Les vestiaires seront condamnés.

Dès votre arrivée, vous devez vous désinfecter les mains et les avant-bras à l'aide du gel hydro alcoolique fourni situé à l'entrée du centre sur votre gauche. Nous vous demandons ensuite de passer votre paire de chaussure exclusivement utilisée pour la pratique d'activité à l'intérieur. (Si vous ressortez pour poursuivre vos activités sur les zones extérieures de la structure nous vous demanderons de repasser vos chaussures d'extérieur. En cas de retour à l'intérieur, il vous sera demandé de réappliquer la procédure d'entrée). Un tapis désinfectant sera mis à votre disposition pour désinfecter les semelles de vos chaussures.

Nous précisons ici que, pour éviter le croisement des personnes dans les couloirs de circulation, la sortie du centre s'effectuera par la porte Est donnant sur la plateforme d'entraînement fonctionnel.

Un marquage au sol à l'entrée sera matérialisé pour assurer la distanciation des personnes.

Lors du passage à l'accueil, qui sera entièrement protégée par un plexiglass, il vous sera demandé de faire une auto prise de température à l'aide d'un pistolet flash et de montrer le résultat à l'agent d'accueil ainsi que de badger comme à l'habitude.

**A noter : en cas de pratique à l'extérieur, le passage à l'accueil est également obligatoire pour l'auto prise de température à l'aide d'un pistolet flash et l'annonce de résultat à l'agent d'accueil ainsi que badger comme à l'habitude.*

A chaque entrée de salle ou espace il vous sera demandé de vous laver les mains et les avant-bras à l'aide du gel hydro alcoolique mis à disposition à l'entrée et à la sortie de chaque zone.

Utilisation des casiers :

Les casiers seront condamnés. Vous aurez la possibilité d'avoir un petit sac contenant le minimum d'affaires personnelles vous permettant de pratiquer dans de bonnes conditions : bouteille d'eau personnelle, grande serviette pour protéger le matériel, petite serviette essuie-main...

Utilisation des vestiaires :

Les vestiaires seront condamnés.

Utilisation des sanitaires :

Il vous sera demandé d'effectuer la double désinfection de vos mains lors de votre passage aux toilettes et d'utiliser votre serviette essuie mains personnelle.

• **Utilisation du matériel et des équipements :**

Méthode de double désinfection :

- *une fois à la prise du matériel par le client utilisateur*
- *une fois à la fin de l'utilisation du matériel*

Il est demandé à chaque adhérent de :

- *appliquer la méthode de double désinfection à chaque utilisation de machine cardio respiratoire, de renforcement musculaire, équipement petit matériel...*
- *se munir de son matériel personnel (tapis...)*
- *couvrir les machines avec sa grande serviette personnelle*

• **Nouvelles mesures de fonctionnement, organisation et gestion des espaces :**

Un sens de circulation sera matérialisé au sol pour éviter le croisement des personnes.

Afin d'assurer la sécurité sanitaire de chacun et de respecter les consignes imposées par le gouvernement, il vous est demandé de réserver votre activité avant chaque passage dans la structure. Pour ce faire, une application sera mise à disposition, merci de la télécharger sur votre smartphone et de suivre la procédure Mywellness qui vous sera fournie.

La semaine précédant l'ouverture, votre professionnel Salvéo référent vous contactera par téléphone pour s'assurer de la bonne réception de cette charte, des différentes consignes d'organisation et reverra avec vous l'utilisation de cette application de réservation.



Ces réservations concernent les cours collectifs (dans le respect de la distanciation demandée par les mesures gouvernementales mais aussi la fréquentation des différents espaces intérieurs, extérieurs de notre structure).

Pour les personnes ne possédant pas les technologies nécessaires il sera possible de réserver directement sur notre structure via une tablette mise à disposition. L'ensemble du personnel sera à votre disposition afin de faciliter les démarches.

Un nouveau planning de cours collectifs est mis en place afin d'assurer la plus grande accessibilité à l'ensemble des adhérents. Des créneaux réguliers vous ont été proposés et certaines séances ont été doublées. Ce planning sera ajusté très régulièrement et donc évolutif. Vous serez informés de ces modifications sur votre nouvelle application Mywellness, sur FB et par mail. Tout ceci dans un souci de satisfaction de notre clientèle dans le respect des nouvelles consignes de sécurité sanitaires imposées par les mesures gouvernementales.

Nous vous demandons dans la mesure du possible de réserver vos activités sur des heures dites creuses de 8h à 9h30 et de 14h à 17h afin de rendre possible la pratique de chacun.

RAPPEL : Affaires personnelles à amener pour la pratique de vos activités

Un masque, un sac, une bouteille d'eau, une grande serviette pour protéger le matériel et une petite serviette essuie-main, une paire de chaussures de sport d'intérieur et une paire de chaussures de sport d'extérieur si besoin, votre petit matériel personnel (tapis de sol...)

Les consignes de cette charte sont applicables pour une durée indéterminée.

Chaque personne est responsable de sa sécurité sanitaire et de celle d'autrui. En aucun cas, la responsabilité de la structure ne pourra être engagée en cas de non-respect de cette charte et de contamination éventuelle. Nous nous réservons le droit de refuser l'accès à la salle et aux installations aux personnes ne respectant pas les consignes.

Je confirme avoir pris connaissance de cette charte et m'engage à respecter les consignes pour la sécurité de chacun,

Date :

Signature :